

Capsule 13

Êtes-vous prêts à soutenir la lutte contre les infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS) en milieu carcéral?

Le rôle du personnel correctionnel dans la lutte contre les ITSS en milieu carcéral

Il peut paraître difficile de voir le rôle du personnel correctionnel lorsqu'il est question de prévention, de dépistage ou de traitement des ITSS alors que leur rôle premier est d'**assurer la sécurité** des personnes qui trouvent en détention (incluant le personnel).

Pourtant, il en existe bien un : **celui de soutien**.

Autrement dit, le personnel correctionnel peut :

- **appuyer les mesures de prévention** (accès au condom, au matériel de tatouage et perçage stérile et éventuellement au matériel d'injection).
- **faciliter l'accès aux services de santé** pour le dépistage et le traitement effectués auprès des personnes incarcérées
- **faciliter les interventions** par des groupes communautaires.

Il est **possible de concilier ces deux rôles** afin que l'application des mesures préventives ne remette pas en question la sécurité de la population et vice-versa, que la philosophie du système carcéral n'agisse pas comme obstacle aux moyens de prévention conçus selon une approche de réduction des méfaits.

Pourquoi faire la lutte aux ITSS en milieu carcéral?

Les personnes incarcérées constituent une population très vulnérable aux infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS) alors que **4 %** d'entre elles seraient infectées par le **VIH** et **19 %** par le **virus de l'hépatite C (VHC)**¹.

Plusieurs comportements à risque ont lieu dans les établissements de détention sous juridiction provinciale québécoise :

Injection (risque très élevé)

5 % des hommes et **1 %** des femmes se seraient déjà injecté des drogues en prison. Parmi ceux-ci, **63 %** des hommes et **50 %** des femmes auraient partagé des seringues.

Tatouage (risque faible)

38 % des hommes et **5 %** des femmes incarcérées se seraient déjà fait tatouer en prison, dont **18 %** des hommes et **42 %** des femmes avec du matériel non stérile.

¹ Alary et al. (2005)

Relations orales-génitales (risque faible)

5 % des hommes et **16 %** des femmes en détention auraient des relations orales-génitales non protégées.

L’incarcération est une **bonne occasion** pour faire de la prévention des ITSS d’autant plus que les personnes incarcérées retournent dans la collectivité.

Ainsi, une offre de services en prévention, en dépistage et en traitement des ITSS en détention peut entraîner des **conséquences favorables** non seulement pour elles mais pour l’ensemble de la communauté.

Des mesures préventives efficaces

Suite à une revue des pratiques reconnues efficaces en milieu carcéral pour lutter contre les ITSS, le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec a produit des balises afin de déterminer l’offre de services à mettre en place.

De ces balises découle un **plan de travail développé conjointement avec le ministère de la Sécurité publique (MSP) pour 2010-2012**. Ce plan vise à mieux soutenir les stratégies de prévention, de dépistage et de traitement des ITSS dans les établissements de détention provinciaux.

Les stratégies de lutte contre les ITSS en milieu carcéral s’adressent:

- Aux intervenants du réseau de la santé et des services sociaux
- Aux intervenants du réseau correctionnel de la sécurité publique
- Aux divers groupes d’entraide provenant de la communauté

Les stratégies de lutte contre les ITSS en milieu carcéral doivent être accessibles car :

toute personne (prévenue ou détenue) a, en principe, droit à des services équivalents à ceux disponibles dans la population générale.

Les stratégies de lutte contre les ITSS en milieu carcéral

Renforcer le potentiel des personnes

- Sensibiliser la population carcérale quant aux risques d’ITSS en lien avec les comportements sexuels, l’usage de drogues et le tatouage/perçage
- Favoriser l’adoption d’attitudes favorables envers les groupes vulnérables et les personnes vivant avec le VIH et le VHC
- Favoriser l’adoption et le maintien de comportements sécuritaires par les personnes incarcérées, infectées ou non

Les stratégies de lutte contre les ITSS en milieu carcéral (suite)

- Favoriser l'adoption et le maintien de comportements sécuritaires par les ASC et les intervenants des centres résidentiels communautaires

Soutenir les groupes vulnérables et encourager le recours aux pratiques cliniques préventives des professionnels de la santé

- Intervenir dans le milieu
- Assurer l'accès, de façon volontaire et confidentielle, à des services de consultation favorisant les pratiques cliniques préventives en matière d'ITSS

Mettre sur pied ou consolider des mesures particulières de prévention

- Rendre accessibles aux personnes incarcérées des moyens de protection à l'égard de :
 - la transmission sexuelle (condoms, carrés de latex, gelée lubrifiante)
 - la transmission sanguine (matériel d'injection à la sortie de prison)
- Rendre disponible facilement et discrètement aux personnes incarcérées :
 - de l'eau de Javel pour la désinfection du matériel usagé
 - du matériel de tatouage et de perçage stérile

(Dans le contexte où le MSSS préconise que soit rendu accessible du matériel d'injection dans les établissements de détention, les deux ministères dressent actuellement conjointement un portrait des avantages et des inconvénients.)

Soutenir le développement des communautés

- Favoriser la participation et la collaboration des groupes communautaires à la prévention des ITSS auprès des personnes incarcérées et à leur sortie de prison

Voir à une prise en charge adéquate des personnes infectées

- Favoriser, lors de l'incarcération de personnes infectées par les ITSS et à leur sortie, l'accès à des services médicaux, psychosociaux et de soins infirmiers
- Favoriser l'initiation au traitement par la méthadone en milieu carcéral et la poursuite à la sortie de prison

Et vous...Que ferez-vous pour soutenir la lutte aux ITSS en milieu carcéral?